

# **North Atlantic Energies**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS

BM&A

Forvis Mazars SA  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire  
et conseil de surveillance  
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BM&A  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 11 rue de Laborde – 75008 PARIS  
Capital de 1 200 000 euros - RCS Paris B 348 461 443

## **North Atlantic Energies**

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS

BM&A

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société North Atlantic Energies

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société North Atlantic Energies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Évaluation des actifs corporels**

*(Notes 3, 4.1 et 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2025, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 517 millions d'euros (avant dépréciation comptabilisée en 2025) et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements et le cas échéant des dépréciations.

La Direction s'assure, au moins une fois par an grâce à un test de dépréciation, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés (note 4.3 Tests de dépréciation au 31 décembre 2025).

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Ces flux reposent sur des prévisions intégrant les conditions d'exploitation de la raffinerie ainsi que des hypothèses économiques sectorielles au 31 décembre 2025 représentant la meilleure estimation retenue par la Direction.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la Direction concernant notamment :

- Les projections d'activité, de chiffre d'affaires et de marge ;
- Les taux d'actualisation, la parité euro-dollar appliqués aux flux de trésorerie ainsi que le taux de croissance à l'infini retenus.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur, des estimations et jugements de la Direction rendus nécessaires dans le contexte de transition énergétique et de sortie du groupe intégré ExxonMobil.

#### **Réponses apportées lors de notre audit**

Notre approche d'audit a notamment consisté à :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour sa réalisation ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications associées ;

- S'assurer que l'horizon de projection des flux futurs de trésorerie est cohérent avec la durée du cycle industriel ;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des sources internes de la direction ;
- Analyser les méthodologies de détermination et la documentation des paramètres utilisés pour le choix d'hypothèses clés concernant en particulier la parité euro-dollar, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation ;
- Apprécier la cohérence des sensibilités présentées dans les comptes consolidés au regard du contexte de marché décrit dans les annexes aux comptes consolidés, ainsi que la cohérence des scénarii au regard des anticipations de marché. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci ;
- Examiner le caractère approprié des informations qui sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés, en particulier dans les Notes 3 et 4.3 des comptes consolidés.

### **Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers**

*(Notes 2.2 et 7.7 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 726 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans la raffinerie de la filiale North Atlantic Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par North Atlantic Energies ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Dans le cadre du contrat de portage des inventaires, le groupe a considéré qu'en application des normes IFRS, North Atlantic Energies gardant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être reconnus à l'actif du bilan dans les comptes consolidés avec en contrepartie un passif financier (note 7.7 Financement du groupe). Nous avons considéré la comptabilisation et l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et consolidés et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

### **Réponses apportées lors de notre audit**

- Concernant la comptabilisation des stocks de produits pétroliers objets du contrat d'intermédiation, nous avons :
  - Pris connaissance des contrats structurants liés à l'intermédiation et nous sommes entretenus avec la Direction et leurs experts concernant le traitement comptable envisagé ;
  - Analysé la position de traduction comptable proposée avec l'aide de nos experts en normes IFRS et fiscaux ;

- Apprécié le caractère approprié des informations présentées en annexe.
- Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers, nous avons :
  - Analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
  - Pris connaissance du processus d'achat ;
  - Assisté à une journée inventaire physique dans la raffinerie réalisé par une société tierce pour le compte de la société, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques (inventaire permanent) ;
  - Rapproché les résultats de l'inventaire physique ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent ;
  - Examiné, avec l'aide de nos Experts en systèmes informatiques, les systèmes informatiques de suivi des stocks en quantité ;
  - Rapproché les états de stocks en comptabilité avec les rapports transmis par la banque CITI et la CIM Le Havre.
- Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers, nous avons :
  - Procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests sur des transactions ;
  - Procédé à une revue du processus de valorisation et procédé à des tests par retour aux pièces justificatives et nous sommes assurés de la correcte mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

BM&amp;A

Société North Atlantic Energies

Forvis Mazars

Exercice clos le 31 décembre 2025

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société North Atlantic Energies par votre Assemblée générale du 14 juin 2007 pour le cabinet Forvis Mazars et du 4 juin 2025 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 19<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 1<sup>ère</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

BM&A

Société North Atlantic Energies

Forvis Mazars

Exercice clos le 31 décembre 2025

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 28 avril 2026*

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA  
Levallois-Perret, le 28 avril 2026

BM&A  
Paris, le 28 avril 2026

*Mathieu Mougard*

*Marie-Cécile Moinier*

Mathieu Mougard  
Associé

Marie-Cécile Moinier  
Associée

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

<b>5.1</b>	<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>142</b>	<b>5.4</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>145</b>
<b>5.2</b>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>143</b>	<b>5.5</b>	<b>Notes annexes aux comptes consolidés</b>	<b>146</b>
<b>5.3</b>	<b>Tableau de variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>144</b>			

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Compte de résultat consolidé

**5.1 Compte de résultat consolidé**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Note</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 368,0</b>	<b>17 944,3</b>	<b>2</b>
Autres produits de l'activité	53,7	3,6	
<b>Sous-total produits des activités ordinaires</b>	<b>11 421,7</b>	<b>17 947,9</b>	
Achats consommés et charges externes	(11 090,2)	(17 571,7)	2
Dotations et reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	6,0	68,8	2
Charges de personnel	(192,0)	(227,2)	
Impôts et taxes	(29,4)	(65,1)	
Dotations aux amortissements	(74,5)	(67,4)	4
Dotations aux provisions	(3,1)	(15,0)	8
Autres produits et charges d'exploitation	(41,7)	(68,4)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(3,2)</b>	<b>1,9</b>	
Autres produits opérationnels	25,0	77,9	2
Autres charges opérationnelles	(230,6)	(6,8)	2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(208,8)</b>	<b>73,0</b>	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(48,5)</b>	<b>—</b>	<b>7</b>
<b>Autres produits financiers</b>	<b>129,6</b>	<b>64,3</b>	<b>7</b>
<b>Autres charges financières</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>
Impôts courants et différés	34,9	(30,8)	6
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(92,8)</b>	<b>106,5</b>	
<b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(92,8)</b>	<b>106,5</b>	
Part du groupe	(92,8)	106,5	
Intérêts minoritaires	—	—	
Résultat par action (résultat net/nombre d'actions part du groupe)	(7,22)	8,28	
Résultat dilué par action (résultat net/nombre d'actions part du groupe)	(7,22)	8,28	
Nombre d'actions part du groupe	12 854 578	12 854 578	11

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Note</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(92,8)</b>	<b>106,5</b>	
<b>Éléments non recyclables en résultat net</b>			
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(6,1)	(5,1)	7
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	50,3	(6,1)	5
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(12,8)	1,8	
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>(61,4)</b>	<b>97,1</b>	
Part du groupe	(61,4)	97,1	
Intérêts minoritaires	—	—	

## 5.2 Bilan consolidé

### ACTIF

(millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Note
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	12,8	22,1	4
Immobilisations corporelles	312,4	453,6	4
Actifs financiers	236,0	168,0	7
Impôts différés actifs	29,7	6,3	6
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>590,9</b>	<b>650,0</b>	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et encours	731,6	1 192,5	2
Créances clients et comptes rattachés	1 034,6	851,2	2
Créances financières court terme	6,2	13,5	7
Autres créances	400,9	275,5	2
Impôts courants actifs	24,6	46,3	
Disponibilités	200,0	1 495,6	7
<b>Total Actifs courants</b>	<b>2 397,9</b>	<b>3 874,6</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 988,8</b>	<b>4 524,6</b>	

### PASSIF

(millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Note
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	98,4	98,4	11
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	730,2	2 035,9	
Résultat de l'exercice groupe	(92,8)	106,5	
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>745,9</b>	<b>2 250,9</b>	
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières	4,1	6,2	7
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	266,0	310,5	5
Provisions non courantes	96,5	95,3	8
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>366,6</b>	<b>412,0</b>	
<b>Passifs courants</b>			
Endettement court terme	825,5	9,7	7
Banques créditrices	0,0	0,6	7
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	13,2	27,9	5
Provisions courantes	28,4	39,0	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444,2	1 286,3	2
Autres dettes	565,0	498,2	2
<b>Total Passifs courants</b>	<b>1 876,3</b>	<b>1 861,7</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 988,8</b>	<b>4 524,6</b>	

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

## 5.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(millions d'euros)</i>	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>153,2</b>	<b>(436,6)</b>	<b>2 518,9</b>	<b>2 344,0</b>	<b>—</b>
Dividende 2023 payé en 2024	—	—			(192,8)	(192,8)	—
Autres éléments du résultat global			(4,9)			(4,9)	—
Écarts actuariels de la période				(4,5)		(4,5)	—
Paiements fondés sur des actions					2,7	2,7	—
Autres variations					(0,1)	(0,1)	—
Résultat année 2024					106,5	106,5	—
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>148,3</b>	<b>(441,1)</b>	<b>2 435,2</b>	<b>2 250,9</b>	<b>—</b>
Dividende 2024 payé en 2025					(1 455,3)	(1 455,3)	—
Autres éléments du résultat global			(5,9)			(5,9)	—
Écarts actuariels de la période				37,3		37,3	—
Paiements fondés sur des actions					11,8	11,8	—
Autres variations					(0,1)	(0,1)	—
Résultat année 2025					(92,8)	(92,8)	—
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>142,4</b>	<b>(403,8)</b>	<b>898,8</b>	<b>745,9</b>	<b>—</b>

## 5.4 Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>		
Résultat net	(92,8)	106,5
Plus ou moins-values sur cessions/retraits d'actifs	(10,0)	(84,2)
Amortissements et provisions	262,1	5,1
Variation des impôts différés	(36,1)	23,6
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>123,2</b>	<b>51,0</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(675,6)	598,1
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation (A)</b>	<b>(552,4)</b>	<b>649,1</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>		
Investissements Raffinage/Distribution <sup>(1)</sup>	(132,1)	(100,2)
Produit brut des cessions	25,2	121,3
<b>Flux de trésorerie d'investissement (B)</b>	<b>(106,9)</b>	<b>21,1</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>		
Dividendes mis en paiement par North Atlantic Energies	(1 455,3)	(192,8)
Augmentation de l'endettement	819,6	—
Diminution de l'endettement <sup>(2)</sup>	—	(19,6)
<b>Flux de trésorerie de financement (C)</b>	<b>(635,7)</b>	<b>(212,4)</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>(1 295,0)</b>	<b>457,8</b>
Trésorerie d'ouverture	1 495,0	1 037,2
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>200,0</b>	<b>1 495,0</b>
Disponibilités	200,0	1 495,6
Banques créditrices	—	(0,6)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>200,0</b>	<b>1 495,0</b>

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifié de la raffinerie. Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 7.6).

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

## 5.5 Notes annexes aux comptes consolidés

### Généralités

North Atlantic Energies est une société anonyme de droit français cotée à la Bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social à Nanterre, Immeuble Spring, 20 rue Paul Hérault – 92000 Nanterre, France.

L'activité principale du groupe North Atlantic Energies est un acteur du secteur aval pétrolier français opérant principalement dans la branche raffinage-distribution.

Les comptes consolidés du groupe North Atlantic Energies ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 avril 2026.

<b>Note 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>147</b>
<b>Note 2</b>	<b>Éléments courants de l'activité opérationnelle</b>	<b>148</b>
<b>Note 3</b>	<b>Faits marquants de l'exercice</b>	<b>156</b>
<b>Note 4</b>	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>157</b>
<b>Note 5</b>	<b>Charges et avantages au personnel</b>	<b>161</b>
<b>Note 6</b>	<b>Impôts</b>	<b>164</b>
<b>Note 7</b>	<b>Actifs et passifs financiers, financement et endettement net</b>	<b>166</b>
<b>Note 8</b>	<b>Autres provisions et passifs éventuels</b>	<b>172</b>
<b>Note 9</b>	<b>Procédures et litiges en cours</b>	<b>174</b>
<b>Note 10</b>	<b>Risques financiers</b>	<b>175</b>
<b>Note 11</b>	<b>Gestion du capital et versement de dividendes</b>	<b>177</b>
<b>Note 12</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>178</b>
<b>Note 13</b>	<b>Prise en compte du risque climatique</b>	<b>179</b>
<b>Note 14</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>181</b>
<b>Note 15</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>182</b>
<b>Note 16</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>182</b>

## Note 1 Principes comptables

### Note 1.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe North Atlantic Energies (le groupe) sont établis au 31 décembre 2025 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et mentionnés ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendements à IAS 21 « absence de convertibilité ».

### Note 1.2 Périmètre et principes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe North Atlantic Energies est composé de la société mère North Atlantic Energies ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiale	Numéro SIREN	Siège Social	%
North Atlantic Raffinage	379 914 237	Immeuble Spring 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100
Activité : raffinage d'hydrocarbures			
Worex	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	100
Activité : distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 7.3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2025 ou qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

L'application des normes internationales publiées par l'IASB non encore en vigueur au 31 décembre 2025 est en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact financier n'est attendu. À noter que la norme IFRS 18, publiée en avril 2024 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 modifiera la présentation du compte de résultat consolidé et du tableau de flux de trésorerie consolidé.

#### Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2025. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

#### Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 1.3 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre de jugements et d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- les engagements de retraite et autres avantages assimilés (note 5.1) ;
- les impôts différés (note 6.2) ;
- la valorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur (note 7.3) ;
- la valorisation des actifs corporels et incorporels (note 4) ;
- le montant des provisions retenues pour les litiges (note 9).

## Note 2 Éléments courants de l'activité opérationnelle

### Note 2.1 Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général de North Atlantic Energies est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe North Atlantic Energies concernent la production et la distribution de « produits énergétiques » d'une part et de « produits de

spécialités » d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces deux activités sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel raffinage-distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe North Atlantic Energies opère.

### Note 2.2 Stocks

#### Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers sous le contrôle du groupe sont stockés en sous-douane dans la raffinerie, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de biocarburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires de la société. L'EBITDA ajusté et le résultat opérationnel ajusté, entre autres, des effets stocks permettent ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

#### Quotas d'émission de CO<sub>2</sub>

Compte tenu de son activité, le groupe North Atlantic Energies est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :
  - une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur de marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
  - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

### Certificats d'économie d'énergie

Par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe North Atlantic Energies est concerné par les dispositions prises par le gouvernement français en réponse aux directives européennes 2006/32/CE, 2012/27/UE et 2018/2002/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats d'économies d'énergie (CEE) sont émis par l'État en échange des preuves de réalisation

des actions d'économies d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes les mesures d'économies d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La cinquième période avait débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'est achevée le 31 décembre 2025, conformément au décret n° 2021-712 promulgué le 3 juin 2021.

Pour répondre à son obligation, le groupe North Atlantic Energies contribue directement à des opérations de production de certificats d'économies d'énergie ou achète des certificats sur le marché d'échange de certificats d'économies d'énergie (CEE).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### Détail des stocks au 31 décembre 2025

Les stocks se décomposent comme suit :

#### Stocks

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
<b>Produits pétroliers</b>		
<b>Pétrole brut</b>		
Valeur brute	227,7	571,0
Dépréciation	(7,0)	(12,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>220,7</b>	<b>559,0</b>
<b>Produits intermédiaires et finis</b>		
Valeur brute	498,6	621,7
Dépréciation	(1,5)	(2,5)
<b>Valeur nette</b>	<b>497,1</b>	<b>619,2</b>
Valeur brute	726,3	1 192,7
Dépréciation	(8,5)	(14,5)
<b>Valeur nette des produits pétroliers</b>	<b>717,8</b>	<b>1 178,2</b>
<b>Autres stocks</b>		
Valeur brute	15,7	38,6
Dépréciation	(1,9)	(24,3)
<b>Valeur nette des autres stocks</b>	<b>13,8</b>	<b>14,3</b>
<b>TOTAL (NET)</b>	<b>731,6</b>	<b>1 192,5</b>

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

<i>(quantités en stocks en KT)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Pétrole brut	553,0	1 091,7
Produits intermédiaires et finis	800,2	922,1
<b>TOTAL (KT)</b>	<b>1 353,2</b>	<b>2 013,8</b>

### Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2025

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2025 de 726,3 millions d'euros est en baisse de 466,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Après prise en compte d'une dépréciation comptable des stocks, déterminée sur la base des cours au 31 décembre 2025, pour le montant de 8,5 millions d'euros et de la reprise de la dépréciation 2024 pour 14,5 millions d'euros (soit une reprise de dotation nette de 6,0 millions d'euros pour l'exercice 2025), l'impact sur le résultat de la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est une baisse de 460,4 millions d'euros.

### Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2025

#### Effets stocks

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
<b>Effet prix sur stocks</b>	<b>(113,4)</b>	<b>(57,6)</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>		
Dotation	(8,5)	(14,5)
Reprise	14,5	83,3
<b>Valeur nette</b>	<b>6,0</b>	<b>68,8</b>
<b>TOTAL EFFETS STOCKS</b>	<b>(107,4)</b>	<b>11,2</b>

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks (calculée sur la base des cours à la date de clôture de l'exercice) et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2025 est négatif de 113,4 millions d'euros. Après prise en compte de la reprise nette de dépréciation au 31 décembre 2025 pour le montant de 6,0 millions d'euros, l'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2025 est négatif de 107,4 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2025 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 dollars américains par baril entraînerait une variation de l'effet prix sur stock estimé à environ +/- 116 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 74 US dollars (70 euros) par baril en novembre 2024 puis à 74 US dollars (71 euros) par baril en décembre 2024, à 64 US dollars (55 euros) par baril en novembre 2025 puis à 63 US dollars (54 euros) par baril en décembre 2025. Le cours moyen à la clôture est passé de 74 US dollars (71 euros) par baril au 31 décembre 2024 à 63 US dollars (54 euros) au 31 décembre 2025.

### Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe North Atlantic Energies est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2025 s'élève à 25 millions d'euros.

### Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le Pacte vert européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif *Fit for 55*).

## Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

(milliers de tonnes)	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2021	1 690	2 585
Année 2022	1 690	2 407
Année 2023	1 690	2 610
Année 2024	1 694	2 249
Année 2025	1 149	1 709
<b>TOTAL ANNÉES 2021-2025</b>	<b>7 913</b>	<b>11 560</b>

## Note 2.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe North Atlantic Energies est établi en conformité avec la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

## Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche, il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

## Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de biens	9 784	15 863
Prestations de services	212	263
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 372	1 818
<b>TOTAL</b>	<b>11 368</b>	<b>17 944</b>

## Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

## Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par North Atlantic Energies aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe North Atlantic Energies, il s'agit principalement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

	Année 2025		Année 2024	
	milliers m <sup>3</sup>	millions d'euros	milliers m <sup>3</sup>	millions d'euros
Carburants aviation	1 197	667	1 229	769
Supercarburants automobile	3 773	1 984	5 257	3 162
Gazole et fioul domestique	6 963	4 626	9 401	6 761
Fuels lourds	9	4	962	416
Gaz de pétrole liquéfié	326	75	555	150
Produits semi-finis	2 622	988	3 631	1 603
<b>Ventes de carburants et combustibles</b>	<b>14 890</b>	<b>8 344</b>	<b>21 035</b>	<b>12 861</b>
<b>Ventes lubrifiants et spécialités</b>	<b>1 169</b>	<b>992</b>	<b>1 171</b>	<b>1 089</b>
<b>TOTAL VENTES DE PRODUITS RAFFINÉS HORS TAXES</b>	<b>16 059</b>	<b>9 336</b>	<b>22 206</b>	<b>13 950</b>
Ventes de pétrole brut	1 151	448	3 963	1 914
<b>TOTAL VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS HORS TAXES</b>	<b>17 210</b>	<b>9 784</b>	<b>26 169</b>	<b>15 864</b>
Ventes de services		212		263
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 372		1 817
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS TVA)</b>		<b>11 368</b>		<b>17 944</b>
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	12 098		17 187	

**Note 2.3.1 Chiffre d'affaires : information sur les clients**

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Groupe ExxonMobil	2 646	4 913
Autres sociétés pétrolières	551	716
Autres clients <sup>(1)</sup>	6 799	10 497
<b>Ventes de produits et services hors taxes</b>	<b>9 996</b>	<b>16 126</b>
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 372	1 818
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS TVA)</b>	<b>11 368</b>	<b>17 944</b>

*(1) Un client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires en 2024.***Note 2.3.2 Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques**

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
France	9 148	15 601
Exportations	2 220	2 343
<b>TOTAL</b>	<b>11 368</b>	<b>17 944</b>

**Note 2.4 Achats consommés et charges externes**

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Achats consommés	(10 127,3)	(16 490,7)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(466,4)	(440,9)
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	28,8	(13,8)
Effets de change opérationnels	30,6	(17,3)
Charges externes	(555,9)	(609,0)
<b>TOTAL</b>	<b>(11 090,2)</b>	<b>(17 571,7)</b>

### Note 2.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se

produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation d'actifs, litiges majeurs ou d'autres éléments non récurrents.

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer	—	77,9
Produits liés au changement d'actionnaire majoritaire	25,0	
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>25,0</b>	<b>77,9</b>
Provision pour dépréciation des actifs corporels	(206,0)	—
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(22,4)	(6,8)
Autres charges	(2,2)	
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>(230,6)</b>	<b>(6,8)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>(205,6)</b>	<b>71,1</b>

Les autres produits opérationnels comprennent la cession au groupe ExxonMobil de certaines marques et autres droits de propriété intellectuelle d'Esso S.A.F. pour un montant de 20 millions d'euros ainsi que de l'activité de commercialisation des lubrifiants et spécialités d'Esso S.A.F. pour un montant de 5 millions d'euros.

Les autres charges opérationnelles comprennent :

- une dotation pour dépréciation des actifs corporels pour un montant de 206 millions d'euros au 31 décembre 2025, à

la suite du test de dépréciation effectué conformément à la norme IAS 36.12. Aucune dotation pour dépréciation des actifs corporels n'avait été constatée au 31 décembre 2024 ;

- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 22,4 millions d'euros en 2025 contre 6,8 millions d'euros en 2024.

### Note 2.6 Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont dépréciées à hauteur des pertes attendues dès lors qu'une preuve objective de défaillance existe à la date de la clôture. Les risques de non-recouvrement sont évalués sur la durée de vie de la

créance. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

#### Créances clients et comptes rattachés

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025
Créances clients et comptes rattachés hors groupe North Atlantic	1 009,2
Créances clients et comptes rattachés groupe North Atlantic	25,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 034,6</b>

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	639,2
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	212,0
<b>TOTAL</b>	<b>851,2</b>

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Ventilation des créances clients et comptes rattachés par ancienneté**

Au 31 décembre 2025

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe North Atlantic	1 009,2	—	926,5	23,5	9,8	10,7	38,7
Créances clients et comptes rattachés groupe North Atlantic	25,4	—	25,4				
<b>TOTAL</b>	<b>1 034,6</b>	<b>—</b>	<b>951,9</b>	<b>23,5</b>	<b>9,8</b>	<b>10,7</b>	<b>38,7</b>

Au 31 décembre 2024

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	639,2	—	586,6	19,6	17,7	—	15,3
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	212,0	—	212,0				
<b>TOTAL</b>	<b>851,2</b>	<b>—</b>	<b>798,6</b>	<b>19,6</b>	<b>17,7</b>	<b>—</b>	<b>15,3</b>

**Autres créances courantes**

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Personnel		2,0
État et collectivités <sup>(1)</sup>		127,7
Débiteurs divers		222,3
Charges constatées d'avance		48,9
<b>TOTAL</b>	<b>400,9</b>	<b>275,5</b>

*(1) Hors impôts courants actifs.***Note 2.7 Fournisseurs et autres dettes****Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe North Atlantic	430,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe North Atlantic	13,8
<b>TOTAL</b>	<b>444,2</b>

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	513,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	772,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 286,3</b>

## Autres dettes courantes

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	306,4	315,8
Subventions	0,1	0,2
Créditeurs divers	258,4	182,1
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>565,0</b>	<b>498,2</b>

(1) Hors impôts courants passifs.

## Note 2.8 Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

## Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
<b>Variations des actifs</b>	—	—	—	—
Actifs financiers	(74,0)	—	—	5,1
Stocks	—	460,9	—	385,9
Créances clients et comptes rattachés	(183,4)	—	—	171,2
Autres créances	(125,4)	—	(7,5)	—
Impôts courants actifs	—	21,6	—	51,7
<b>Variations des passifs</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(842,1)	—	—	37,5
Autres dettes	—	66,8	(45,8)	—
<b>TOTAL</b>	<b>(1 224,9)</b>	<b>549,3</b>	<b>(53,3)</b>	<b>651,4</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(675,6)</b>		<b>598,1</b>	

En 2025, l'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) de 675,6 millions d'euros, provient principalement de la baisse des dettes fournisseurs pour l'achat du pétrole brut. Le groupe achète désormais son pétrole brut à la banque dans le cadre du contrat de portage des inventaires, avec la possibilité d'un paiement comptant ou d'un paiement différé dans le cadre d'une facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie.

Pour rappel, en 2024, la baisse du BFR de 598,1 millions d'euros provenait principalement de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des inventaires associés à cette cession et de la baisse des ventes.

Le groupe North Atlantic Energies est exposé à des variations occasionnelles importantes de son BFR et dispose de lignes de financement pour y faire face (cf. note annexe 7.7).

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 3 Faits marquants de l'exercice

#### Cession par ExxonMobil du groupe Esso S.A.F. à North Atlantic

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 28 mai 2025 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, North Atlantic a pris le contrôle d'Esso S.A.F. le 28 novembre 2025, date à laquelle la société a pris le nom de North Atlantic Energies. Cette prise de contrôle s'est matérialisée par l'acquisition de la part du capital détenue par ExxonMobil, soit 82,89 %.

Cette cession entraînait nécessairement une déconnexion des sociétés du groupe North Atlantic Energies de l'écosystème applicatif intégré du groupe ExxonMobil et le remplacement des services fournis par les centres de services partagés du groupe ExxonMobil. Ces opérations ont nécessité le recours temporaire à des processus manuels pour maintenir la continuité des opérations.

L'opération de cession a été précédée par la distribution de dividendes, de dividendes exceptionnels et de distribution de réserves. Le premier versement, constitué d'un dividende de 3,00 euros par action et d'un dividende exceptionnel de 50,00 euros par action, a été décidé le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025 pour un montant de 681 millions d'euros. Le second versement, constitué d'une distribution exceptionnelle de réserves de 60,21 euros par action, a été décidé le 4 novembre et mis en paiement le 14 novembre pour un montant de 774 millions d'euros.

#### Mise en place d'un contrat de financement adossé aux inventaires

Le groupe North Atlantic Energies a mis en place, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025, un contrat de financement avec un établissement bancaire adossé à ses inventaires de pétrole brut et une partie de ses inventaires de produits pétroliers (le contrat de portage des inventaires).

Ce contrat permet au groupe de financer la majorité de ses inventaires au moyen d'un mécanisme de portage des stocks qui comprend un transfert de propriété juridique.

En application des normes IFRS, le groupe conservant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan, avec, en contrepartie, un passif financier qui reflète à la clôture le montant du financement reçu au titre des inventaires. Ce passif financier est évalué à la clôture à sa juste valeur correspondant à la valeur de rachat des inventaires *in fine* fixée contractuellement. Le différentiel de valeur est comptabilisé en résultat financier.

L'établissement bancaire facture au groupe le coût de portage des inventaires, et le résultat de la couverture contre les fluctuations des prix des stocks propriété de la banque.

À l'échéance du contrat en septembre 2028, une clause prévoit une obligation de rachat des inventaires par le groupe.

#### Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie

Du 3 mars au 12 mai 2025, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt de certaines unités de sa raffinerie de Gravenchon située à Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié.

Cet arrêt technique programmé a permis de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt a permis également la réalisation de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Ce chantier de plusieurs semaines réalisé par le personnel North Atlantic Raffinage et par des entreprises intervenantes a représenté environ 750 000 heures de travail réalisées, avec 1 000 personnes en moyenne sur le site.

#### Effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur le résultat opérationnel du groupe North Atlantic Energies par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*). Toutefois depuis la mise en place le 1<sup>er</sup> octobre 2025 du contrat de portage des inventaires l'exposition aux variations des cours est limitée par des opérations de couverture de l'établissement bancaire dont les résultats sont refacturés au groupe.

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

En 2025, les effets stocks sont négatifs de 107 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 11 millions d'euros en 2024.

#### Dépréciation des actifs

Suite au rachat par North Atlantic du bloc majoritaire de 82,89 % détenu par le groupe ExxonMobil, le groupe North Atlantic Energies est désormais un raffineur indépendant qui n'est plus affilié à un groupe pétrolier multinational. Sa taille de bilan se trouve réduite après les distributions de dividendes et de réserves ayant précédé la cession, et son coût de financement est plus élevé.

En application de la norme IAS 36, le groupe a constaté une dépréciation d'actifs de 206 millions d'euros, principalement après une révision à la hausse de ses hypothèses de coût du capital reflétant sa nouvelle situation de raffineur indépendant.

## Note 4 Immobilisations incorporelles et corporelles

### Note 4.1 Principes comptables

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe North Atlantic Energies dispose également d'actifs incorporels non amortis, mais ne détient aucun actif de survaleur (*goodwill*).

#### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe North Atlantic Energies applique la méthode des composants.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe North Atlantic Energies sont les suivantes :

• Constructions	de 20 à 50 ans
• Installations industrielles	de 10 à 30 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

#### Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés du groupe North Atlantic Energies font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont notamment les événements et circonstances suivantes :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique.

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, par une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé annuellement par le groupe (*Weighted Average Cost of Capital – WACC*). Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les immobilisations du groupe North Atlantic Energies sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion d'Esso S.A.F. avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts de la raffinerie sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

Les tests de dépréciation sont réalisés *a minima* une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

Les actifs immobilisés sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Le groupe North Atlantic Energies considère une UGT unique correspondant à l'activité de raffinage-distribution qui depuis la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer en 2024, ne comprend plus qu'un seul groupe d'actifs correspondant à la raffinerie de Gravenchon incluant les actifs logistiques, commerciaux et de support qui en dépendent. Le groupe North Atlantic Energies n'a pas de survaleur (*goodwill*) comptabilisée dans ses livres.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu au *goodwill* (si existant) puis aux actifs de l'UGT au *pro rata* de leurs valeurs comptables respectives, à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un *goodwill* doit être reprise si, et seulement si, il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un *goodwill*, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une perte de valeur relative à un *goodwill* (si existant) ne peut pas être reprise.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 4.3 ci-après.

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 4.2 Contrats de location

La norme IFRS 16 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage ;
- les intérêts de la dette de loyer.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de douze mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (~4 500 euros).

Dans le cadre de son activité, le groupe prend en location les principaux actifs suivants :

- terrains, bâtiments et bureaux ;
- matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués à ces contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la société preneuse.

### Note 4.3 Tests de dépréciation au 31 décembre 2025

Conformément à la norme IAS 36.12, le groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs. Ce test a été réalisé par comparaison de la valeur recouvrable estimée du groupe d'actifs de la raffinerie de Gravenchon avec sa valeur nette comptable.

Depuis l'acquisition le 28 novembre 2025 par North Atlantic France du bloc majoritaire de 82,89 % détenu par le groupe ExxonMobil, le groupe North Atlantic Energies opère désormais comme un raffineur indépendant et n'est plus intégré à un groupe pétrolier de dimension mondiale. La taille de son bilan a également été significativement réduite après des distributions de dividendes et de réserves ayant précédé cette acquisition. Cela induit un coût de financement plus élevé, et cette nouvelle structure financière a été reflétée dans les hypothèses de coût de capital.

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs testés sur la base de leur valeur d'utilité, la direction du groupe North Atlantic Energies est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude. Les hypothèses sous-tendant l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposent sur des prévisions internes tenant compte des conditions d'exploitation prévisionnelles de la raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management au 31 décembre 2025. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des flux de trésorerie prévus pour 2026 et prévisions estimées sur la période 2026–2032 tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini négatif de 5 % ;
- du prix moyen du pétrole brut projeté à horizon 2030+ à 70 US dollars par baril ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,17 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 11 % correspondant au coût moyen pondéré du capital de North Atlantic Energies et qui reflète la nouvelle structure financière du groupe avec un coût de financement plus élevé.

Le résultat de ce test a conduit à la constatation d'une dépréciation des actifs corporels de 206 millions d'euros au 31 décembre 2025. Pour rappel, aucune dépréciation n'avait été constatée au 31 décembre 2024. Cette dépréciation ne tient pas compte des impacts résultant de la situation internationale actuelle sans précédent sur les marchés et de la volatilité extrême qui en découle s'agissant d'événements intervenus postérieurement à la clôture.

En ligne avec les exigences normatives, le groupe North Atlantic Energies effectue ses tests de dépréciation sur la base de la configuration de son outil industriel tel qu'il existe au moment du test et intègre dans ses prévisions la baisse de la demande en produits pétroliers découlant de la transition énergétique et ses conséquences en termes de marges. Le pétrole continuera à jouer un rôle essentiel bien que réduit dans le mix énergétique des prochaines décennies. Les tests de dépréciation ne prennent pas en compte de futurs projets de transformation de l'outil industriel existant. Pour rappel, comme évoqué dans la partie perspective, la transformation de l'outil industriel qui en découle devrait s'articuler autour :

- d'un remplacement progressif du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou des déchets ;
- de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de l'électrification de certains équipements, de l'utilisation d'hydrogène renouvelable et du captage et stockage ou utilisation du CO<sub>2</sub> ;
- de l'augmentation progressive de la fabrication de produits moins carbonés.

#### Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Dans le contexte géopolitique tel que décrit dans les événements postérieurs à la clôture (note annexe 15 des comptes consolidés), le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables. Dans les conditions actuelles de marché, avec un prix moyen du pétrole brut supérieur à 100 US dollars par baril, une réduction des volumes de pétrole brut traités de 20 % jusqu'à la fin de l'année 2026 conduirait à un complément de dépréciation de 109 millions d'euros.

Par ailleurs, la modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation, la parité euro/dollar ainsi que le taux de croissance à l'infini pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT, et donc les résultats du test de dépréciation.

Les hypothèses structurantes du test de dépréciation au 31 décembre 2025 sont le taux d'actualisation de 11 %, le taux de change à 1,17 \$/€ et un taux de croissance à l'infini négatif de 5%. L'effet sur la valeur d'utilité des variations

raisonnablement possibles, liées à des scénarios différents de celui attendu selon nos meilleures estimations, est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Les hypothèses retenues pour l'analyse de sensibilité sont :

- variation du coût moyen pondéré du capital de  $\pm 1$  % autour de la valeur retenue de 11 % ;
- modification de la parité dollar/euro à 1,10 \$/€ et 1,25 \$/€ autour de la valeur retenue de 1,17 \$/€.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	72	52	32
inchangé	17	*	(17)
1,00 %	(31)	(46)	(61)

\* Correspond au cas central retenu qui conduit à la reconnaissance d'une dépréciation de 206 millions d'euros au 31 décembre 2025. Un montant positif correspond à une diminution de la dépréciation ; un montant négatif correspond à une augmentation de la dépréciation.

Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 1 % conduirait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 46 millions d'euros. Une baisse du taux d'actualisation de 1 % conduirait à une diminution du montant de la dépréciation de 52 millions d'euros.

Un taux de change à 1,25 \$/€ amènerait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 17 millions d'euros. Un taux de change à 1,10 \$/€ amènerait à une diminution de la dépréciation de 17 millions d'euros.

En complément des analyses de sensibilité basées sur la variation du coût moyen pondéré du capital et du taux de change, un cas théorique de sensibilité prenant en compte une baisse générale de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs est détaillé ci-dessous. Ce cas est décliné selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	(23)	(38)	(53)
inchangé	(72)	(85)	(97)
1,00 %	(115)	(126)	(136)

Ainsi une variation à la baisse de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 11 % et de parité \$/€ de 1,17 conduirait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 85 millions d'euros.

En outre, une sensibilité complémentaire théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 3,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	115	93	71
inchangé	53	34	15
1,00 %	(1)	(17)	(34)

Dans ce cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 11 % et de parité \$/€ de 1,17 le montant de la dépréciation aurait été réduit de 34 millions d'euros.

Une autre sensibilité théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 6,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	36	18	—
inchangé	(12)	(28)	(44)
1,00 %	(56)	(70)	(83)

Dans ce dernier cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 11 % et de parité \$/€ de 1,17 une dépréciation complémentaire de 28 millions d'euros aurait été constatée.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 4.4 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles**

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Valeur en début de période</b>	<b>Acquisitions/ Dotations de la période</b>	<b>Cessions Mises hors service</b>	<b>Transferts</b>	<b>Valeur en fin de période</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeur brute <sup>(1)</sup>	160,7	—	(62,2)	0	98,5
Amortissements <sup>(1)</sup>	(120,7)	(9,3)	62,1	0	(67,9)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>22,1</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0</b>	<b>12,7</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>	<b>2 019,0</b>	<b>133,5</b>	<b>(158,2)</b>	<b>0</b>	<b>1 994,3</b>
Raffinage	1 927,8	131,8	(137,6)	0	1 922,0
Distribution	78,7	0,3	(16,8)	0	62,2
Droits d'utilisation des contrats de location	12,5	1,4	(3,8)	0	10,1
<b>Amortissements</b>	<b>(1 565,4)</b>	<b>(271,2)</b>	<b>154,8</b>	<b>—</b>	<b>(1 681,8)</b>
Raffinage	(1 504,3)	(267,5)	136,0	—	(1 635,8)
Distribution	(56,3)	(2,0)	16,7	0	(41,6)
Droits d'utilisation des contrats de location	(4,8)	(1,7)	2,1	0	(4,4)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>453,6</b>	<b>(137,7)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>0</b>	<b>312,5</b>

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants intégralement amorti en 2025 et sorti au 31 décembre 2025.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante et comprenait les mouvements correspondants à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des dépôts pétroliers Esso de Toulouse et Vilette-de-Vienne.

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Valeur en début de période</b>	<b>Acquisitions/ Dotations de la période</b>	<b>Cessions Mises hors service</b>	<b>Transferts</b>	<b>Valeur en fin de période</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeur brute <sup>(1)</sup>	164,5	0,1	(3,9)	0	160,7
Amortissements <sup>(1)</sup>	(115,0)	(9,6)	3,9	0	(120,7)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>31,6</b>	<b>(9,5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22,1</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>	<b>2 545,5</b>	<b>100,3</b>	<b>(626,8)</b>	<b>0</b>	<b>2 019,0</b>
Raffinage	2 413,5	98,0	(583,7)	0	1 927,8
Distribution	116,3	2,1	(39,7)	0	78,7
Droits d'utilisation des contrats de location	15,7	0,2	(3,4)	0	12,5
<b>Amortissements</b>	<b>(2 058,1)</b>	<b>(97,1)</b>	<b>589,8</b>	<b>—</b>	<b>(1 565,4)</b>
Raffinage	(1 980,6)	(88,4)	564,7	—	(1 504,3)
Distribution	(72,2)	(6,8)	22,7	0	(56,3)
Droits d'utilisation des contrats de location	(5,3)	(1,9)	2,4	0	(4,8)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>487,4</b>	<b>3,2</b>	<b>(37,0)</b>	<b>0</b>	<b>453,6</b>

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 7,9 millions d'euros.

## Note 5 Charges et avantages au personnel

### Note 5.1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés de North Atlantic Energies et North Atlantic Raffinage perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies assurantiel, un plan d'épargne retraite d'entreprise unique (PERU) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS North Atlantic). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'industrie du pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, le groupe North Atlantic Energies n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux embauchés en 2019 et ne génèrent plus de nouveaux droits pour le personnel actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les droits à prestations correspondant aux services accumulés par le personnel actif au 31 décembre 2019 ont été arrêtés à cette date et l'engagement correspondant est réévalué à chaque clôture.

Ainsi, les engagements de retraite et assimilés non externalisés correspondant aux régimes à prestations définies sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode

des unités de crédit projetées en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en variation des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan par contrepartie au résultat.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue annuelle par l'actuaire externe en charge du calcul des obligations d'engagements de retraite.

#### Note 5.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,9 % (taux de référence utilisé : obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

#### Note 5.1.2 Préfinancement des retraites

Le groupe a effectué en 2025 un versement de 4 millions d'euros auprès d'un organisme d'assurance afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies

#### Sensibilité des hypothèses :

- une variation de -0,50/+0,50 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de +6 %/-6 %. Une variation de -2/+2 points de l'écart actuariel entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +22 %/-23 % ;
- une variation de -1/+1 point de l'augmentation des salaires par rapport aux hypothèses d'évolution des salaires retenues entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de -2 %/+2 %.

par l'article L.137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. Ce préfinancement est comptabilisé comme un actif du régime à la juste valeur en déduction du montant de la provision pour les engagements de retraite.

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 277 millions d'euros.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 5.1.3 Évolution sur l'exercice**

Les engagements de retraite au 31 décembre 2025 sont ventilés comme suit :

Engagements de retraite	<b>Total</b>
<i>(millions d'euros)</i>	
<b>Engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>803,2</b>
- Coût des services rendus	4,0
- Charge d'intérêts	27,0
- Autres	18,9
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>49,9</b>
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	(66,2)
Prestations versées	(52,1)
Taxes versées	(3,8)
<b>Engagements de retraite au 31 décembre 2025</b>	<b>731,0</b>
<b>Variation de la valeur des placements</b>	
<b>Valeur actuelle des placements au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>(467,0)</b>
Cotisations versées	(4,0)
Prestations versées	20,3
Produits financiers attendus des placements	(18,8)
Gains ou pertes réels sur produits financiers des placements	15,8
<b>Valeur des placements au 31 décembre 2025</b>	<b>(453,7)</b>
<b>PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE</b>	<b>277,3</b>

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2024 était la suivante :

Engagements de retraite	<b>Total</b>
<i>(millions d'euros)</i>	
<b>Engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>854,2</b>
- Coût des services rendus	9,9
- Charge d'intérêts	34,4
- Autres (dont cession raffinerie de Fos-sur-Mer...)	(49,9)
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>(5,6)</b>
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	13,4
Prestations versées	(43,8)
Taxes versées	(15,0)
<b>Engagements de retraite au 31 décembre 2024</b>	<b>803,2</b>
<b>Variation de la valeur des placements</b>	
<b>Valeur actuelle des placements au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(404,1)</b>
Cotisations versées	(50,0)
Prestations versées	19,1
Produits financiers attendus des placements	(24,9)
Gains ou pertes réels sur produits financiers des placements	(7,1)
<b>Valeur des placements au 31 décembre 2024</b>	<b>(467,0)</b>
<b>PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE</b>	<b>336,2</b>

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

**Note 5.1.4 Paiements des retraites effectués en 2025 et montants prévisionnels 2026**

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2025 à 31,8 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2026 sont estimés à 13 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite d'entreprise unique (PERU) se sont élevés en 2025 à 5,4 millions d'euros. Pour 2026, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 5 millions d'euros.

**Note 5.1.5 Nature des placements effectués par l'organisme de fonds d'assurance****Composition du portefeuille des placements**

	<b>Au 31 décembre 2025</b>
Support en euros	70 %
Actions internationales	6 %
Diversifiés	12 %
Actions pays Union européenne	12 %
	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Actions	27 %
Obligations	63 %
Disponibilités	10 %

**Note 5.1.6 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan****Provisions pour retraite et autres avantages assimilés**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Provisions pour retraite	277,3	336,2
Provisions pour les médailles du travail	1,9	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>279,2</b>	<b>338,4</b>

**Note 5.2 Paiements fondés sur des actions**

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe North Atlantic Energies, au titre de leur appartenance au groupe ExxonMobil avant la cession à North Atlantic le 28 novembre 2025.

Jusqu'à la date de cession, ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil étaient prises en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante était déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supportait pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui étaient

comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 était sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au 31 décembre 2025, le groupe North Atlantic Energies a constaté une charge de 11,8 millions d'euros dans les charges de personnel du groupe North Atlantic Energies, correspondant au montant des attributions d'actions ExxonMobil restant à étaler (2,7 millions d'euros en 2024).

À compter du 31 décembre 2025, ces attributions n'auront plus d'impact sur les comptes du groupe North Atlantic Energies. Le groupe North Atlantic Energies n'a pas mis en place au 31 décembre 2025 de paiements fondés sur des actions.

**Note 5.3 Opérations avec les dirigeants**

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versé par North Atlantic Energies à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2025 s'élève à 256 milliers d'euros (254 milliers d'euros en 2024). Au

31 décembre 2025, l'engagement du groupe North Atlantic Energies au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés est de 809 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 5.4 Effectif moyen du groupe**

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

(millions d'euros)	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024
Cadres	310	403	4	10
Agents de maîtrise, employés et techniciens	765	929	15	13
Ouvriers	112	149	—	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 187</b>	<b>1 481</b>	<b>19</b>	<b>29</b>

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe North Atlantic Energies. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe North Atlantic Energies. La baisse de l'effectif en 2025 provient principalement de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer en octobre 2024.

**Note 6 Impôts****Note 6.1 Impôts sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2025 est un crédit d'impôt pour un montant de 34,9 millions d'euros contre une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros en 2024.

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 127,7 millions d'euros contre un profit de 137,3 millions d'euros en 2024.

Le crédit d'impôt 2025 s'analyse comme suit :

**Impôts courants et différés**

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Bénéfice net ou perte nette avant impôt</b>	<b>(127,7)</b>	<b>137,3</b>
Taux d'imposition	25,83 %	25,83 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>33,0</b>	<b>(35,5)</b>
<b>Incidence</b>		
- des charges et produits non taxables	3,4	6,2
- déficit fiscal activé	—	—
- contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	(1,4)	—
- divers	(0,1)	(1,5)
<b>Impôt réel des activités poursuivies</b>	<b>34,9</b>	<b>(30,8)</b>
Dont :		
Impôt courant	(1,2)	(7,1)
Impôt différé	36,1	(23,7)

## Note 6.2 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

Impôts différés (millions d'euros)	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(87,9)		(89,9)
Impôts différés sur les décalages temporaires	10,9		14,0	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	32,5		5,7	
Impôts différés sur les participations		(4,4)		(4,6)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	71,6		86,8	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(19,9)		(43,4)
Impôts différés sur le contrat de portage des inventaires		(17,8)		
Impôts différés sur déficits reportables	44,7		37,7	
<b>TOTAL</b>	<b>159,7</b>	<b>(130,0)</b>	<b>144,2</b>	<b>(137,9)</b>
<b>Compensation des impôts différés actifs/passifs</b>	<b>29,7</b>	<b>—</b>	<b>6,3</b>	<b>—</b>

Au 31 décembre 2025, la perte fiscale reportable du groupe North Atlantic Energies s'établit à 173 millions d'euros en hausse de 27 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 et est intégralement activée à fin décembre 2025.

Ainsi, le montant du déficit fiscal activé au 31 décembre 2025 s'établit à 173 millions d'euros contre un montant de 146 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ce déficit donne lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés s'élevant à 44,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 (37,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le groupe considère que la période probable de consommation des pertes fiscales reportables donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, alignée sur celle du test de dépréciation IAS 36, ne peut excéder sept ans compte tenu de la nature de son activité industrielle et de la durée des cycles des marchés sur lesquels il opère. Les déficits non consommés au-delà de sept ans ne donnent donc pas lieu à reconnaissance d'un actif d'impôts différés en raison de l'incertitude pesant sur leur utilisation.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage à partir de 2026 intégrant des projections de marges tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part. Ces perspectives intègrent également un prix du pétrole brut à 70 dollars par baril <sup>(1)</sup>, une parité euro/dollar à 1,17, et tiennent compte du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Sensibilité : une baisse uniforme de 10 % du résultat opérationnel sur les sept prochaines années (période servant de référence à la consommation des pertes fiscales reportables) n'aurait pas de conséquence sur le montant du déficit activé à fin décembre 2025.

Les prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

<sup>(1)</sup> Niveau moyen projeté à horizon 2030+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe North Atlantic Energies.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 7 Actifs et passifs financiers, financement et endettement net****Note 7.1 Principes comptables****Actifs et passifs financiers**

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe North Atlantic Energies comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur par les autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe North Atlantic, la dette financière liée au contrat de portage des inventaires évaluée à la juste valeur par le compte de résultat ainsi que la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie évalué à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Comme précisé dans la section portant sur les principaux facteurs de risques relative aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier, North Atlantic Energies réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de sa raffinerie et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe North Atlantic Energies a retenu la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou de certificats d'économie d'énergie.

**Opérations en devises**

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

**Disponibilités**

La trésorerie excédentaire du groupe est en dépôt auprès d'établissements bancaires.

**Note 7.2 Produits et charges financiers**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	26,4	44,2
Évaluation à la juste valeur de la dette liée au contrat de portage des inventaires	75,0	0,0
Dividendes versés par les filiales non consolidées	28,2	21,5
<b>Total produits financiers</b>	<b>129,6</b>	<b>65,7</b>
Coût de l'endettement financier brut <sup>(1)</sup>	(48,5)	0,0
Autres charges financières	—	(1,4)
<b>Total charges financières</b>	<b>(48,5)</b>	<b>(1,4)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>81,1</b>	<b>64,3</b>

(1) Dont 48,5 millions d'euros correspondant aux contrats de portage des inventaires et de facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie.

**Note 7.3 Actifs financiers non courants et courants****Note 7.3.1 Actifs financiers non courants**

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

**Actifs financiers**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Variation de la juste valeur <sup>(1)</sup></b>	<b>Au 31 décembre 2025</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,5		—		0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres <sup>(1)</sup>	167,4		(0,4)	(6,0)	161,0
Autres immobilisations financières <sup>(2)</sup>	0,1	74,4			74,5
<b>TOTAL</b>	<b>168,0</b>	<b>74,4</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(6,0)</b>	<b>236,0</b>

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net.

(2) L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique par la constitution de dépôts de garantie pour le contrat de portage des inventaires et pour la sécurisation de certains passifs sociaux.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante :

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Variation de la juste valeur <sup>(1)</sup></b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,5		—		0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres <sup>(1)</sup>	173,9		(1,4)	(5,1)	167,4
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
<b>TOTAL</b>	<b>174,5</b>	<b>0</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>168,0</b>

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net.

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 7.3.2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

#### Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice <sup>(1)</sup>	Chiffre d'affaires de l'exercice <sup>(1)</sup>	Bénéfice ou (perte) de l'exercice <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux <sup>(1)</sup>	Méthode de revalorisation	Hierarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<b>1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe North Atlantic Energies)</b>								
Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	6 700	3 586	(7 393)	50,01	—	B	niveau 3	0
<b>Sous-total filiales</b>	<b>6 700</b>	<b>3 586</b>	<b>(7 393)</b>		<b>—</b>			<b>0</b>
<b>2- Participations (comprises entre 20 % et 50 % du capital détenu par le groupe North Atlantic Energies)</b>								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	6 117	4 537	481	48,00	4	B	niveau 3	96
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	5 409	2 477	(296)	43,00	—	B	niveau 3	0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	14 879	7 311	802	37,00	4 978	B	niveau 3	281
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 947	14 888	2 767	34,00	2 592	B	niveau 3	940
- Raffinerie du Midi (RM)	19 597	24 629	7 601	33,33	2 790	B	niveau 3	2 534
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	60 383	62 790	22 174	33,33	554	B	niveau 3	3 333
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	17 780	14 798	2 374	25,85	426	B	niveau 3	307
<b>Sous-total participations comprises entre 20 % et 50 %</b>	<b>142 112</b>	<b>131 430</b>	<b>35 903</b>		<b>11 344</b>			<b>7 491</b>
<b>3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe North Atlantic Energies)</b>								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	116 200	359 035	94 433		10 828	M (A,B,C,D)	niveau 3	14 032
<b>Sous-total participations inférieures à 20 %</b>	<b>116 200</b>	<b>359 035</b>	<b>94 433</b>		<b>10 828</b>			<b>14 032</b>
<b>TOTAL</b>	<b>265 012</b>	<b>494 051</b>	<b>122 943</b>		<b>22 172</b>			<b>21 523</b>

Sociétés ou groupe de sociétés

<i>(milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Variation
Juste valeur des titres <sup>(2)</sup>	161 400	167 500	(6 100)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(22 200)	(22 600)	400
<b>Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global</b>	<b>139 200</b>	<b>144 900</b>	<b>(5 700)</b>

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe North Atlantic Energies ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe North Atlantic Energies. Sur la base des données 2024, ces filiales et participations représentent seulement 2,8 % de l'actif total du groupe North Atlantic Energies, 2,5 % du passif hors capitaux propres et 0,8 % du chiffre d'affaires.

Le pourcentage d'intérêt ou quote-part du capital détenu est égal au pourcentage de contrôle pour les participations détenues.

(1) Données de l'exercice 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les trois niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (telles qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les trois années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur quatre à cinq années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA ;
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles ;
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de trois ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à quatre-cinq ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale.

Au 31 décembre 2025, le taux d'actualisation retenu est de 11 % (contre 8 % au 31 décembre 2024). Le taux de croissance à l'infini retenu est de -5 %, pour tenir compte d'une baisse de la demande européenne en carburants et combustibles liquides sur le long terme liée à la transition énergétique.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 4,7 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2025. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 10,8 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2025.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

Note 7.3.3 Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe North Atlantic Energies et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

*(millions d'euros)*

Année 2025	North Atlantic Raffinage	Worex
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES</b>		
- Actifs non courants	140,4	0,4
- Actifs courants	154,0	104,6
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>294,4</b>	<b>105,0</b>
- Capitaux propres part de l'entité	97,7	3,1
- Passifs non courants	195,3	1,5
- Passifs courants	1,4	100,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>294,4</b>	<b>105,0</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(133,6)</b>	<b>6,2</b>

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 7.4 Créances financières court terme**

Ce poste, dont le solde s'élève à 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 correspond aux créances financières courantes du groupe North Atlantic Energies sur d'autres sociétés affiliées au groupe North Atlantic Energies. Au 31 décembre 2024, le solde de 13,5 millions d'euros correspondait aux créances financières du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti et résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme en euros. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence €STER (*Euros Short Term Rate*).

**Note 7.5 Passifs financiers****Note 7.5.1 Endettement long terme****Endettement long terme**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Contrats de location <sup>(1)</sup>	4,1	6,2
<b>TOTAL</b>	<b>4,1</b>	<b>6,2</b>

(1) Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

**Note 7.5.2 Endettement court terme****Endettement court terme**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Compte groupe passif financier <sup>(1)</sup>	5,8	8,3
Contrats de location	1,3	1,4
Financement court terme <sup>(2)</sup>	818,4	
Banque créditrice	—	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>825,5</b>	<b>10,3</b>

(1) Le compte courant financier correspond à des dettes en euros liées à des conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence €STER (*Euros Short Term Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

(2) Contrat de portage des inventaires. Il représente la juste valeur de l'obligation de rachat des inventaires et des coûts associés au terme du contrat pour un montant de 556,7 millions d'euros. Les intérêts sont calculés sur la base de taux de marché sur une référence SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés. Au contrat de portage des inventaires est associé une facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie pour un montant de 261,7 millions d'euros. Les intérêts sont calculés sur la base de taux de marché sur une référence SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

**Note 7.6 Variation de l'endettement financier net du groupe****Calcul de l'endettement net du groupe**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Endettement long terme	(4,1)	(6,2)
Endettement court terme	(825,5)	(10,3)
Créances financières court terme	6,2	13,5
Disponibilités	200,0	1 495,6
<b>MONTANT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>(623,4)</b>	<b>1 492,6</b>

## Variation de l'endettement financier net

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Variation
Endettement long terme	(4,1)	(6,2)	2,1
Endettement court terme hors banque créditrice	(825,5)	(9,7)	(815,8)
Créances financières court terme	6,2	13,5	(7,3)
<b>TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>(823,4)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(821,0)</b>
Banque créditrice	—	(0,6)	0,6
Disponibilités	200,0	1 495,6	(1 295,6)
<b>TOTAL TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>200,0</b>	<b>1 495,0</b>	<b>(1 295,0)</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>	<b>(623,4)</b>	<b>1 492,6</b>	<b>(2 116,0)</b>

## Analyse de la variation de l'endettement financier net

(millions d'euros)	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Variation
<b>Endettement financier net au début de la période</b>	<b>1 492,6</b>	<b>1 015,4</b>	<b>477,2</b>
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(552,4)	649,1	(1 201,5)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(106,9)	21,1	(128,0)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(1 455,3)	(192,8)	(1 262,5)
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-simple	(1,4)	(0,2)	(1,2)
<b>Endettement financier net à la fin de la période</b>	<b>(623,4)</b>	<b>1 492,6</b>	<b>(2 116,0)</b>

Note :

- le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie ;
- un montant positif reflète une position financière nette excédentaire ;
- un montant négatif reflète une position financière nette négative.

## Note 7.7 Financement du groupe

Au 31 décembre 2025, le groupe dispose de lignes de financement comme détaillé ci-dessous :

(montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31/12/2025	Échéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Contrat de portage des inventaires <sup>(1)</sup>	Établissement bancaire	1 000 millions d'USD/ 7 millions de barils	626 millions d'USD	Septembre 2028	Non/taux variable
Facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie <sup>(2)</sup>	Établissement bancaire	600 millions d'euros	262 millions d'euros	Septembre 2028	Non/taux variable

(1) La limite de crédit du contrat de portage des inventaires est déterminée sur la base du montant le plus élevé entre 1 000 millions d'US dollars et la valeur de marché de 7 millions de barils de pétrole brut.

(2) La limite de crédit de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie est déterminée sur la base du montant des créances cédées sans pouvoir excéder 600 millions d'euros.

## Contrat de portage des inventaires

Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, le groupe North Atlantic Energies a conclu un contrat de financement avec un établissement bancaire adossé à ses inventaires de pétrole brut et une partie de ses inventaires de produits pétroliers.

Ce contrat permet au groupe de financer la majorité de ses inventaires au moyen d'un mécanisme de portage des stocks qui comprend un transfert de propriété juridique. A l'échéance du contrat en septembre 2028, une clause prévoit une obligation de rachat des inventaires par le groupe.

En application des normes IFRS, le groupe conservant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan, avec, en contrepartie, un passif financier qui reflète à la clôture le montant du financement reçu au titre des inventaires. Ce passif financier est évalué à la clôture à sa juste valeur correspondant à la valeur de rachat des inventaires *in fine* fixée contractuellement. Le différentiel de valeur est comptabilisé en résultat financier.

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2025, le contrat de portage des inventaires impacte les postes du bilan et du compte de résultat suivant :

- charges financières (note 7.2) ;
- passifs financiers (note 7.5) ;
- engagements donnés (note 14.1).

### Facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie

Le contrat de financement adossé aux inventaires est assorti d'une facilité de paiement. Cette dernière est sécurisée par des sûretés sur certains actifs, incluant notamment :

- des créances commerciales cédées à titre de garanties, dispositif considéré comme non déconsolidant (note 14.1 Engagements donnés) ;
- des comptes bancaires nantis au bénéfice de l'établissement bancaire (note 14.1 Engagement donnés).

### Engagements financiers

Le contrat de financement adossé aux inventaires comporte des engagements auxquels le groupe North Atlantic Energies est tenu, dont les principaux sont les suivants :

- l'absence de changement de contrôle du groupe North Atlantic Energies ;
- le maintien en permanence d'un niveau de liquidité minimum de 125 millions d'euros ;
- l'absence de cession des actifs de stockage concernés et leur maintien en état de fonctionnement ;
- l'absence de montage financier du type *lease-back* sur les actifs du groupe ;
- l'absence de souscription d'engagements financiers significatifs auprès de filiales à participation minoritaire sans accord préalable de l'établissement bancaire.

## Note 8 Autres provisions et passifs éventuels

### Note 8.1 Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 Charges et avantages au personnel.

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société North Atlantic Energies et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter d'une décision d'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

### Provisions courantes et non courantes

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2025
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	310,5	20,0	(64,4)	—	266,1
Provisions pour restructurations	22,8	1,9	(5,5)	—	19,2
Provisions pour remise en état des sites	68,0	8,9	(0,5)	(0,1)	76,3
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	—	—	—	—	—
Autres provisions non courantes <sup>(2)</sup>	4,5	0,7	(4,2)	—	1,0
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>405,8</b>	<b>31,5</b>	<b>(74,6)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>362,6</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	27,9	13,3	(9,8)	(18,2)	13,2
Provisions pour restructurations	16,5	—	5,0	(5,9)	15,6
Provisions pour remise en état des sites	20,5	13,6	—	(22,4)	11,7
Autres provisions courantes <sup>(2)</sup>	2,0	0,1	(0,1)	(1,0)	1,0
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>	<b>66,9</b>	<b>27,0</b>	<b>(4,9)</b>	<b>(47,5)</b>	<b>41,5</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>472,7</b>	<b>58,5</b>	<b>(79,5)</b>	<b>(47,6)</b>	<b>404,1</b>

(1) Le détail du poste figure en note 5.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante :

### Provisions courantes et non courantes

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2024
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	423,6	—	(113,1)	—	310,5
Provisions pour restructurations	—	22,8	—	—	22,8
Provisions pour remise en état des sites	79,6	6,8	(18,4)	—	68,0
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,6	—	(0,6)	—	—
Autres provisions non courantes <sup>(2)</sup>	9,0	0,9	(5,4)	—	4,5
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>512,8</b>	<b>30,5</b>	<b>(137,5)</b>	<b>—</b>	<b>405,8</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	29,1	62,0	—	(63,2)	27,9
Provisions pour restructurations	2,2	16,8	(0,1)	(2,4)	16,5
Provisions pour remise en état des sites	20,9	18,0	—	(18,4)	20,5
Autres provisions courantes <sup>(2)</sup>	2,0	—	—	—	2,0
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>	<b>54,2</b>	<b>96,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(84,0)</b>	<b>66,9</b>
<b>Total provisions</b>	<b>567,0</b>	<b>127,3</b>	<b>(137,6)</b>	<b>(84,0)</b>	<b>472,7</b>

(1) Le détail du poste figure en note 5.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 8.2 Passifs éventuels**

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe North Atlantic Energies est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 49 millions d'euros. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

**Note 9 Procédures et litiges en cours****Note 9.1 Procédures et litiges matériellement significatifs**

Au 31 décembre 2025, le groupe North Atlantic Energies n'était engagé dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

**Note 9.2 Autres**

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires avaient engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles étaient conclues les conventions entre le groupe North Atlantic Energies (alors nommé Esso S.A.F.) et le groupe ExxonMobil. Ils furent déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 autorisa la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) forma un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation cassa la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article

du Code de procédure civile qui fondait ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relevait davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mai 2025, les quatre actionnaires et North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) ont mis définitivement fin au litige d'un commun accord.

Le groupe North Atlantic Energies veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec l'ensemble de ses parties liées sont revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe North Atlantic Energies.

## Note 10 Risques financiers

### Note 10.1 Fluctuations des marchés de l'aval pétrolier

Le secteur aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe North Atlantic Energies est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out* – premier entré, premier sorti). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe. La variation du passif financier représentant la juste valeur de l'obligation de rachat des inventaires dans le cadre du contrat de portage des inventaires permet d'atténuer cet impact.

L'établissement bancaire portant les inventaires facture au groupe des frais financiers déterminés en fonction du taux d'intérêt appliqué ainsi que de l'évolution en prix et en volume des inventaires financés. Ainsi, une augmentation du cours du pétrole brut de 40 dollars par baril sur l'année se traduirait par une augmentation des frais financiers d'environ 12 millions d'euros.

Les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.

Le groupe North Atlantic Energies réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de sa raffinerie et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Afin de minimiser son exposition aux fluctuations des cours du pétrole brut, le groupe North Atlantic Energies s'efforce de réduire le délai

entre la période de cotation des cours d'achat du pétrole brut et la période durant laquelle le pétrole brut acheté sera raffiné en produits disponibles à la vente.

Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement tripartite passé avec une *major* de l'industrie pétrolière et avec la banque en charge du portage des inventaires.

Le groupe North Atlantic Energies n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. L'établissement bancaire en charge du portage des inventaires facture au groupe le résultat de la couverture contre les fluctuations des prix des stocks propriété de la banque. Ces coûts de couverture peuvent fluctuer fortement dans un marché actuellement en rétrogradation (*backwardation*) avec une forte volatilité. Ainsi une augmentation des coûts de couverture de 1,5 dollar par baril augmenterait les coûts annuels de couverture facturés par l'établissement bancaire d'environ 125 millions d'euros.

Les contrats d'approvisionnement passés par North Atlantic Energies ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et North Atlantic Energies n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe North Atlantic Energies ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de sa raffinerie ou de nature exceptionnelle.

La réserve pour fluctuation des cours a été intégralement distribuée au cours de l'exercice 2025 suite à la mise en place du contrat de portage des inventaires.

#### Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(millions d'euros)	Année 2025	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Montant de la réserve début de période	590	760	450	—	240
Affectation à la réserve <sup>(1)</sup>	—	0	310	450	—
Prélèvement sur la réserve <sup>(1)</sup>	(590)	(170)	0	—	(240)
<b>Montant de la réserve fin de période</b>	<b>—</b>	<b>590</b>	<b>760</b>	<b>450</b>	<b>—</b>

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 10.2 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Le groupe North Atlantic Energies est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

#### Taux de change

Le groupe North Atlantic Energies est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

### Note 10.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ce risque est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client. L'évaluation du risque crédit s'appuie, si elles sont disponibles, sur les notations fournies par les agences de notation financière et permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'encours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Les contrats et conditions générales de vente comportent des clauses

### Note 10.4 Risque de liquidités

Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Pour faire face à ses besoins de liquidités, le groupe a mis en place auprès d'un établissement bancaire un contrat de financement de portage des inventaires plafonné à 1 milliard

#### Taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à court terme et à taux variable, pour l'essentiel liés aux contrats bancaires de portage des inventaires et de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie pour les passifs, et aux placements de trésorerie pour les actifs. Les contrats de prêts et d'emprunts auprès du groupe ExxonMobil se sont achevés avec l'acquisition du bloc majoritaire par North Atlantic France le 28 novembre 2025.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil étaient revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

protectrices pour le groupe North Atlantic Energies qui couvre en outre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou par des garanties bancaires.

En ce qui concerne le risque qu'un fournisseur n'honore pas ses engagements contractuels, North Atlantic Energies sélectionne rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

En 2025, le groupe North Atlantic Energies a réalisé 26 % de son chiffre d'affaires avec le groupe ExxonMobil, 6 % avec d'autres *majors* pétrolières et 68 % avec d'autres sociétés.

de dollars américains ou sept millions de barils ainsi qu'une facilité de paiement, pour les autres besoins en fonds de roulement, avec cessions de créances à titre de garantie plafonné à 600 millions d'euros.

Le détail du financement est donné dans la note annexe 7.

## Note 11 Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2025, le capital social de North Atlantic Energies est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2025, ces actions étaient détenues par le groupe North Atlantic à hauteur de 82,89 %. L'ensemble de la participation du groupe ExxonMobil a été cédée à North Atlantic France le 28 novembre 2025, date à laquelle Esso S.A.F. est devenue North Atlantic Energies. L'actionnariat du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. était resté inchangé à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

Au 31 décembre 2025, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social de North Atlantic Energies, soit 10 000 actions.

North Atlantic Energies n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital.

Le groupe North Atlantic Energies a une position financière nette négative de 623 millions d'euros à fin 2025 contre une position financière nette positive de 1 493 millions d'euros à fin 2024.

Le groupe a effectué en 2025 un versement de 4 millions d'euros auprès d'un organisme de fonds de pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 277 millions d'euros.

North Atlantic Energies n'a aucun programme de rachat de ses propres actions.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires de North Atlantic Energies n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le bénéfice réalisé en 2023 a été utilisé à la consolidation des réserves de la société et a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 3,00 euros par action. Il a également donné lieu au versement d'un dividende exceptionnel de 12,00 euros par action.

En 2025, l'opération de cession de la participation du groupe ExxonMobil à North Atlantic France a été précédée par la distribution de dividendes et la distribution de réserves. Pour l'exercice 2024, un dividende de 3,00 euros par action et un dividende exceptionnel de 50,00 euros par actions ont été décidés le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025. En outre, une distribution exceptionnelle par prélèvement sur les réserves de 60,21 euros par action a été décidée le 4 novembre et mise en paiement le 14 novembre 2025.

Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration de la société North Atlantic Energies proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 12 Transactions avec les parties liées****Information sur les transactions avec les parties liées**

Compte tenu du changement d'actionnaire majoritaire intervenu le 28 novembre 2025, l'information concerne les opérations correspondant aux transactions conclues entre :

- a) le groupe North Atlantic Energies et les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil ;
- b) le groupe North Atlantic Energies et les sociétés consolidés par le groupe North Atlantic à partir du 28 novembre 2025 ;
- c) le groupe North Atlantic Energies et ses principales filiales non consolidées.

**Note 12.1 Transactions avec les sociétés affiliées**

Le groupe North Atlantic Energies effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe North Atlantic dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Antérieurement au 28 novembre 2025, le groupe North Atlantic Energies (nommé alors Esso S.A.F) effectuait de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions se rapportaient à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2025 sont les suivants :

**Produits/(charges) année 2025**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>Société du groupe North Atlantic <sup>(1)</sup></b>	<b>Exxon Mobil Corporation <sup>(2)</sup></b>	<b>Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(2)</sup></b>	<b>Filiales/ participations du groupe <sup>(3)</sup></b>
Achats de produits pétroliers	<b>(4 897)</b>	—		(4 897)	—
Achats de services	<b>(155)</b>	(4)		(144)	—
Achats de fournitures et utilités	<b>(158)</b>	—		(42)	(116)
Ventes de produits pétroliers	<b>2 488</b>	—		2 386	102
Prestations de services	<b>158</b>	6		105	47
Ventes de fournitures et utilités	<b>0</b>	0		0	0
Autres produits et charges	<b>20</b>	—	20	5	—
Charges financières	<b>(1)</b>	—		(1)	—
Produits financiers	<b>27</b>	0		27	—

**Bilan au 31 décembre 2025**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>Société du groupe North Atlantic <sup>(1)</sup></b>	<b>Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(2)</sup></b>	<b>Filiales/ participations du groupe <sup>(3)</sup></b>
Dettes commerciales	<b>(14)</b>	(4)	—	(10)
Créances commerciales	<b>25</b>	12	—	13
Dettes financières	<b>(6)</b>	—	—	(6)
Créances financières	<b>6</b>	4	—	2
Équivalents de trésorerie	—	—	—	—
Trésorerie	—	0	—	—

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe North Atlantic Energies et affiliées au groupe North Atlantic.

(2) Les sociétés du groupe ExxonMobil ne sont plus des parties liées au 31 décembre 2025.

(3) Principales filiales non consolidées du groupe North Atlantic Energies.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2024 étaient les suivants :

### Produits/(charges) année 2024

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(1)</sup>	Filiales/ participations du groupe <sup>(2)</sup>
Achats de produits pétroliers	(12 062)	(12 062)	
Achats de services	(184)	(182)	(2)
Achats de fournitures et utilités	(146)	(45)	(101)
Ventes de produits pétroliers	4 737	4 638	99
Prestations de services	176	111	65
Ventes de fournitures et utilités	0	0	0
Charges financières	(1)	(1)	—
Produits financiers	45	45	—

### Bilan au 31 décembre 2024

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(1)</sup>	Filiales/ participations du groupe <sup>(2)</sup>
Dettes commerciales	(773)	(765)	(8)
Créances commerciales	212	212	0
Dettes financières	(8)	—	(8)
Créances financières	14	1	13
Équivalents de trésorerie	1 050	1 050	—
Trésorerie	446	446	—

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

### Note 12.2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe North Atlantic Energies à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2025 (19 millions d'euros au 31 décembre 2024).

### Note 13 Prise en compte du risque climatique

#### Stratégie climat

La stratégie climat du groupe North Atlantic Energies s'articule autour de quatre priorités :

- l'atténuation des émissions provenant de ses propres activités grâce à la fiabilité des opérations et à l'efficacité énergétique ;
- le déploiement de solutions technologiques bas carbone ;
- la prise en compte des attentes des clients pour la réduction de leurs émissions ;
- l'implication dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques.

Cette stratégie vise à développer des solutions à l'échelle afin d'assurer l'approvisionnement nécessaire au bon fonctionnement de l'économie en énergies fiables et abordables, tout en menant activement la transformation pour accompagner la transition énergétique et fournir des solutions bas carbone. Le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne (UE) et de la France, promulguée dans le Pacte vert et la loi Énergie-Climat de 2019. Il soutient l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sous réserve des avancées technologiques et d'un cadre politique favorables pour la mise

en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propres opérations.

#### Actifs du groupe

L'activité industrielle qui sous-tend le modèle d'affaire du groupe consiste à raffiner du pétrole brut pour pouvoir ensuite mettre sur le marché les produits transformés. L'activité de raffinage du pétrole brut requiert d'importantes quantités d'énergie sous forme de chaleur et de pression qui sont principalement obtenues par combustion d'hydrocarbures. En conséquence, les actifs du groupe impactant le bilan CO<sub>2</sub> sont la raffinerie de Gravenchon, pour les émissions directes (scope 1). En parallèle, une partie de l'énergie nécessaire provient également d'achat d'électricité, ce qui engendre donc potentiellement des émissions de CO<sub>2</sub> chez les fournisseurs de cette électricité (émissions indirectes : scope 2).

Le groupe North Atlantic Energies réalise un inventaire complet de ses émissions de gaz à effet de serre qui sont reportées selon les différentes catégories préconisées par des standards reconnus comme le *Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol)*.

Ainsi, en 2025, les émissions directes reportées (scope 1) et les émissions indirectes reportées (scope 2 fondées sur la

## 05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

localisation) du groupe s'élèvent respectivement à 1 716 milliers de tonnes et à 42 milliers de tonnes en équivalent CO<sub>2</sub>. Des informations plus complètes sont disponibles dans l'état de durabilité du présent rapport (section 3.2.2.4.3 « Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES [E1-6] »).

Les principaux risques auxquels sont exposés les actifs du groupe North Atlantic Energies sont d'une part des risques de transition (les changements induits dans les marchés par les réglementations en réponse au dérèglement climatique) et d'autre part les risques physiques (les impacts directs que le dérèglement climatique pourrait avoir sur la bonne opération des actifs du groupe). Les risques physiques ne sont pas considérés comme matériels, comme indiqué dans l'état de durabilité.

### Risques de transition

#### Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits

La compétitivité des activités du groupe North Atlantic Energies pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.

L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française va se matérialiser à travers plusieurs textes : la loi sur la souveraineté énergétique, la Programmation pluriannuelle de l'énergie, la Stratégie nationale bas carbone. Ces documents de référence sont renseignés par des stratégies nationales (CCUS Hydrogène), ou des groupes de travail (Carburants d'aviation durable) auxquels nos associations professionnelles contribuent. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique visant une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Engagé dans la transition énergétique, North Atlantic Energies étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, bitumes et lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

North Atlantic Energies s'implique activement dans un dialogue constructif sur l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

Comme il l'a toujours fait, le groupe North Atlantic Energies continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, la raffinerie du groupe va continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre ses projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

#### Identification comme émetteur important de gaz à effet de serre

Le groupe North Atlantic Energies exploite la raffinerie de Gravenchon, un site industriel émetteur significatif de CO<sub>2</sub>. Le renchérissement du coût du CO<sub>2</sub> émis ainsi que la diminution des quotas gratuits peuvent diminuer la compétitivité du site.

Le groupe North Atlantic Energies investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique (la raffinerie de Gravenchon est certifiée ISO 50001) et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses installations dans l'atmosphère. Le groupe collabore avec les industriels des bassins où il opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie nationale bas carbone, la Programmation pluriannuelle de l'énergie et par le Pacte vert européen avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, vont conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains. À ce titre, les risques de transition mentionnés plus haut sont soumis à une volatilité significative. Leurs impacts potentiels sur la configuration actuelle des actifs ont été pris en compte dans le cadre de la clôture des états financiers 2025 du groupe sur la base des hypothèses retenues à la clôture (en particulier sur les tendances futures des marges de raffinage et de l'évolution de la demande) dans le cadre des tests de dépréciation. Aucun autre impact significatif n'a été identifié, que ce soit sur la durée d'utilité ou sur la valeur des actifs, sur le portefeuille clients ou sur les flux de trésorerie générés par les activités existantes ou sur les provisions pour risques et charges.

### Risques physiques

Les risques physiques découlant du dérèglement climatique auxquels sont exposés les actifs du groupe sont les suivants (N.B. Ces risques ne sont pas considérés comme matériels selon l'état de durabilité) :

#### Événements naturels aigus

Des événements naturels aigus (forte vague de chaleur, inondation, sécheresse...) pourraient entraîner une interruption d'activité en cas de dommages ou de dysfonctionnement des infrastructures. Il est admis que la fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels va augmenter sous l'effet du changement climatique.

Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Une surveillance permanente des conditions météorologiques est mise en œuvre sur les sites de North Atlantic Energies. Le groupe progresse également dans la planification de son adaptation au changement climatique.

#### Disponibilité de l'eau

La baisse de disponibilité ou de la qualité de l'eau de surface ou de nappes souterraines pourrait avoir des conséquences sur l'opérabilité des unités de production.

Le groupe North Atlantic Energies s'inscrit dans une démarche rigoureuse de suivi et de contrôle de l'utilisation de l'eau, en se conformant aux exigences réglementaires notamment en période de sécheresse, en planifiant sur plusieurs années des initiatives et des projets permettant une réduction de prélèvement d'eau dans le milieu.

## Note 14 Engagements hors bilan

### Note 14.1 Engagements donnés

#### Engagements opérationnels donnés

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Contrat Air Liquide <sup>(1)</sup>	30	39
Engagements d'achats d'immobilisations <sup>(2)</sup>	45	54
Cession de créances à titre de garantie <sup>(3)</sup>	262	—
Comptes bancaires nantis à titre de garantie <sup>(3)</sup>	138	—
Autres engagements donnés <sup>(4)</sup>	23	25
Engagements de garantie de passif <sup>(4)</sup>	34	48
<b>TOTAL</b>	<b>532</b>	<b>166</b>

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour la raffinerie.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Dans le cadre de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie associée au contrat de portage des inventaires, le groupe North Atlantic Energies a consenti des sûretés portant sur les actifs suivants :

- des créances commerciales cédées à titre de garanties. Ces cessions sont consenties conformément aux dispositions des articles 2373 et suivants du Code civil. Ces cessions constituent des garanties et non des transferts de propriété au sens économique. Le groupe conserve l'intégralité des risques et bénéfices attachés à ces créances. En conséquence, les créances ainsi cédées demeurent comptabilisées en créances clients ;
- des comptes bancaires nantis, affectés en garantie de la facilité de paiement et qui peuvent faire l'objet de restrictions d'utilisation, notamment en cas de survenance de certains événements de défaut définis contractuellement.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe North Atlantic Energies, l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et d'autres engagements contractuels.

### Note 14.2 Engagements reçus

#### Engagements opérationnels reçus

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Crédits d'enlèvement en douane	203	250
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients, pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie et obligation contractuelle	58	116
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>366</b>

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la direction.

**05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES**

Notes annexes aux comptes consolidés

**Note 15 Événements postérieurs à la clôture****Conflit au Moyen-Orient**

Le conflit qui s'est ouvert au Moyen-Orient le 28 février 2026 a un impact majeur sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et en gaz, avec une hausse rapide et une forte volatilité des cours du pétrole, passés de 71 dollars par baril en moyenne en février à plus de 100 dollars par baril fin mars, et des produits pétroliers, notamment le carburéacteur et le gazole, deux produits largement importés en France. L'Iran répond aux frappes des États-Unis et d'Israël par des frappes vers Israël et plusieurs pays du Golfe, parfois sur des infrastructures énergétiques avec des impacts sur la production d'hydrocarbures et des raffineries de la région. Ce conflit conduit également au blocage du détroit d'Ormuz, par où transite habituellement environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et une part significative du gaz naturel liquéfié (GNL). Il s'ensuit une baisse de production de la région, qui impacte l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de pétrole et de distillats moyens (carburéacteur, gazole). La tension sur le marché et la volatilité qui résultent de cette situation se traduisent par des primes d'achat sur les cargaisons physiques de pétrole brut et par des coûts de couverture des prix sans précédent. De plus, les routes maritimes s'en trouvent bouleversées et contribuent à une forte hausse des prix du fret et des assurances. Le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables. Des sensibilités sur le test de dépréciation au 31 décembre 2025 sont mentionnées dans la note annexe aux comptes consolidés 4.3 « Tests de dépréciation ».

**Note 16 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de certification des comptes sociaux et consolidés pour le Commissaire aux comptes BM&A de la société North Atlantic Energies s'est élevé à 336,2 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 3,5 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes pour l'année 2025.

Le montant des honoraires de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement pour le Commissaire aux comptes BM&A s'est élevé à 38 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 3,5 milliers d'euros au titre des

**Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine**

À partir du 3 mars 2026, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt séquentiel de certaines unités de sa raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'opérations de maintenance planifiées.

Cet arrêt technique programmé permet de répondre aux exigences réglementaires qui garantissent la sécurité, la conformité et la performance durable des installations. Il permet de réaliser des inspections approfondies d'équipements fonctionnant habituellement en continu, ainsi que des interventions visant à renforcer l'efficacité énergétique, la performance environnementale et la compétitivité du site.

North Atlantic Raffinage, en coordination étroite avec les entreprises intervenantes mobilisées, a mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des opérations et limiter au maximum les nuisances potentielles pour les riverains.

North Atlantic Energies a mis en place les dispositions nécessaires pour assurer la continuité d'approvisionnement de ses clients pendant ce grand arrêt programmé.

Les unités concernées ont été progressivement remises en service à compter du 11 avril 2026.

services autres que la certification des comptes pour l'année 2025.

Le montant des honoraires de certification des comptes sociaux et consolidés pour le Commissaire aux comptes Forvis Mazars de la société North Atlantic Energies s'est élevé à 405,3 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 87 milliers d'euros pour la certification en matière de durabilité et 14,4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.